

Image not found or type unknown



Confidentialité générale des communications à un(e) avocat(e)

Par **Pierre M**, le **06/11/2022** à **16:09**

Bonjour à toutes et tous,

La question qu'aujourd'hui je présente à la culture légale des membres du forum est la suivante :

Tout le monde sait que les communications entre l'avocat(e) et son client sont confidentielles, même si de récentes affaires semblent dire le contraire.

Est-ce que les messages, mails ou courriers adressés par un(e) justiciable à l'avocat(e) de la partie adverse sont couverts par la même confidentialité ?

Autrement dit, l'avocat(e) de la partie adverse est-il ou est-elle habilité à dévoiler publiquement ce qui lui a été exprimé par le justiciable en question, qui est du coup son "adversaire" ?

Je remercie ici tou(te)s les juristes qui auront l'obligeance de me répondre,

très cordialement,

Pierre M.

Par **P.M.**, le **06/11/2022** à **16:50**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **Pierre M**, le **07/11/2022** à **09:24**

Bonjour,

Merci P.M., ce dossier répons bien, en creux pour ainsi dire, à ma question.

Cordialement,

Pierre M.